

2019-

387

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
05 DECEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le **CINQ DECEMBRE** à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

**Étaient présents** : L.BISCARRAT – Maire / C.MAFFRE – GAFLEURY – A.DEL BASSO – F.PANZA M.QUESTA – Adjoint / M.CHRETIEN – G.RATAJEZAK – H.FAURE – C.ORTIZ – L.CHAVANY - P.RELING – A.SCIACQUA-LERIDON – PR.MARTIN – S.CAPPEAU-FREJABUE – T.VERMEILLE - MC.FOLIO – L.BUFFA – P.BELMONTET – P.VERGER – Conseillers Municipaux

**Excusés représentés** : G.CLEMENSON par F.PANZA / S.MOLINET-LECLAIRE par C.MAFFRE / S.TRIBOLET par T.VERMEILLE / T.FLEGON par P.BELMONTET

**Excusée non représentée** : E.CRETIN-RAFFET / A.PERIN

**Secrétaire de séance** : Michel CHRETIEN

**Secrétaire de séance adjointe** : Magalie LEFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

## **L'ENREGISTREMENT ETANT DE MAUVAISE QUALITE, LA TRANSCRIPTION DES DEBATS A ETE DIFFICILE**

La séance est déclarée ouverte à 19 h 05.

### **1° - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Michel CHRETIEN en qualité de secrétaire de séance.

### **2° - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019 :**

**Approuvé à l'unanimité.**

### **3° - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SES DELEGATIONS DE POUVOIR :**

**Pas de question ni observation. Le Conseil Municipal prend acte.**

### **4° - CCPRO - RAPPORT D'ACTIVITES 2018**

**Pas de question ni observation. Le Conseil Municipal prend acte.**

### **5°- MAISON DE RETRAITE INTERCOMMUNALE – SA HLM LOGIREM**

M. VERMEILLE : « Il y a un peu plus d'un an, vous aviez fait venir un avocat de Marseille lors d'une commission pour nous évoquer ce dossier. Concernant la présente délibération, nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour nous positionner très clairement ; par conséquent, nous nous abstenons. »

M. le Maire : « Il me semble pourtant que l'exposé est clair. Il y a 1 an, la Commune avait encore un risque financier dans cette affaire. Avec l'aide du Département dont le rôle principal porte sur la tarification des maisons de retraite, nous avons négocié un accord avec LOGIREM. De ce fait, la cession du bail emphytéotique n'a aucune incidence financière pour la Commune. »

M. BELMONTET : « L'année dernière, lorsque nous avons abordé ce sujet, je vous avais interrogé sur le fait que nous avons changé de bailleur avec une grosse augmentation du loyer et ce, 8 jours après que le 1<sup>er</sup> bail ait été signé ; je n'ai pas eu de réponse. »

M. le Maire : « Vous voulez dire entre TEC et LOGIREM ? Ce n'est pas cela qui a été modifié.

*B.M.*

2019-

388

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
05 DECEMBRE 2019

*Il se trouve que la société TEC, destinée à négocier avec les maisons de retraite et la Commune de Jonquières, a été dissoute à la suite du décès subit de son patron ; or, cette société avait contracté avec la Caisse d'Epargne qui est l'un des principaux actionnaires de LOGIREM. Il n'y a pas eu de modification des mensualités. »*

*M. BELMONTET : « Nous aurions pu avoir cette réponse à l'époque. De plus, le loyer qui avait été accepté par la Commune et la Maison de Retraite avec le 2<sup>e</sup> bailleur était largement plus défavorable qu'avec le 1<sup>er</sup>. »*

*M. le Maire : « Pourtant, les modalités n'ont pas été changées. Il fallait simplement qu'il y ait un nouveau porteur du fait de la dissolution de la société TEC. »*

*M. BELMONTET : « Nous nous abstenons donc également. »*

**Adopté par 19 voix pour, 6 abstentions (T.VERMEILLE / MC.FOLIO / L.BUFFA / S.TRIBOLET / P.BELMONTET / T.FLEGON).**

## **6°- PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Approuvé à l'unanimité**

## **7°- BOURSE DE STAGE**

*M. BELMONTET : « Une bourse a déjà été accordée à une jeune stagiaire. Lorsque la durée de stage est supérieure à 308 h ou 8 semaines, l'employeur est dans l'obligation de lui verser une gratification. »*

*M. AILLOT : « Pas du tout car ce stage était non rémunéré mais le travail effectué ayant été satisfaisant, nous avons estimé que cette stagiaire méritait d'être récompensée. »*

*M. BELMONTET : « La Loi oblige à une rémunération. »*

*M. AILLOT : « Nous ne prenons pas de stagiaires qui demandent un stage rémunéré. Dans le cas présent, le stage a été particulièrement long mais non rémunéré ; nous faisons toutefois un effort en accordant une bourse. »*

*Mme DEL BASSO : « Il convient de préciser que ce stage a fait l'objet de 3 conventions, portant sur des périodes interrompues. »*

*M. BELMONTET : « La Loi indique que la personne a le droit de travailler jusqu'à 8 semaines consécutives ou non ; au-delà, l'employeur est dans l'obligation de lui payer des gratifications de stage. »*

*M. VERGER : « Outre l'aspect réglementaire, il faudrait savoir si cette personne a été comptabilisée dans l'effectif nécessaire pour faire fonctionner l'équipement. »*

*Mme DEL BASSO : « Non, elle n'a pas été prise en compte. »*

*M. BELMONTET : « Selon la Loi, une gratification peut être versée si la durée du stage est supérieure à 2 mois consécutifs ou à partir de la 309<sup>e</sup> heure. »*

*M. AILLOT : « Les conventions ont stipulé que le stage en question n'était pas rémunéré par la Commune. Toutefois, considérant que cette personne avait correctement fait son travail, nous proposons de lui verser une bourse de 300 € et vous, vous trouvez que cela n'est pas normal ! »*

*M. BELMONTET : « Que le centre de formation se soit planté, c'est une chose mais le responsable, c'est l'employeur. C'est la Loi qui le dit. »*

*M. AILLOT : « Les conventions signées ne prévoyaient pas de rémunérations. »*

*M. BELMONTET : « Oui car vous avez signé plusieurs conventions ; or, vu que chaque période était inférieure à 2 mois consécutifs, chacune des conventions respectait la Loi en ne prévoyant pas de rémunération.*

Mais, les 3 conventions cumulées font dépasser la durée légale au-delà de laquelle, on est obligé de verser une rémunération. »

Mme LEFER « Aucune demande de gratification n'a été formulée par la stagiaire. »

M. BELMONTET : « A mon avis, le centre de formation n'informe pas les jeunes sur la législation. »

Mme MAFFRE : « Combien de stagiaires sont accueillies chaque année ? »

Mme LEFER : « Il faut compter au moins une trentaine mais sur des durées plus courtes. »

M. BELMONTET : « J'avais déjà fait cette observation l'an dernier. Il serait important de creuser et d'avoir une réponse. »

**Adopté par 23 voix pour, 2 abstentions (P.BELMONTET / T.FLEGON)**

**M. ALLOT quitte la séance et donne pouvoir à Mme Annie DEL BASSO.**

### **8°- MANIFESTATIONS CULTURELLES – FESTIVAL LES EGARES 2020**

M. VERMEILLE : « La convention fait état d'une subvention de 11 000 € ; or, nous n'avons jamais eu de réponse à notre demande d'estimation chiffrée des obligations de la Commune. »

Mme MAFFRE : « Cette année, un budget a été mis en place par la commission des finances et il y a un budget sécurité afin d'assurer le gardiennage de la manifestation. Notre police municipale est également missionnée durant le festival. Il y a enfin les services techniques dont il est difficile de comptabiliser le nombre d'heures qui y sont consacrées. »

M. VERMEILLE : « Vous ne nous donnez qu'une réponse approximative. Il n'est pas question pour nous de remettre en cause cette manifestation car il s'agit certainement de la plus belle manifestation organisée à Jonquières actuellement ; nous y sommes entièrement favorables mais il est intéressant que nous tous, élus, nous ayons un véritable budget chiffré. »

**Approuvé à l'unanimité**

### **9°- PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION N°3**

M. VERMEILLE : « Nous regrettons que la modification du zonage des opérations d'aménagement programmé du secteur 1AUa « Ingroumèle » n'ait pas été mentionnée dans la délibération initiale de modification du PLU alors qu'elle est prise en compte dans la modification du PLU. »

Mme FLEURY : « Cet espace qui a été construit ne fait pas partie de cette zone ; c'est un lotissement réalisé sur la base du P.O.S. »

M. VERMEILLE : « Cela n'était pas mentionné dans la délibération initiale alors qu'elle devait reprendre tous les points de la modification. »

M. le Maire : « Tout est bien expliqué. »

M. VERMEILLE : « Une délibération doit être respectée du point de vue administratif et légal ce qui n'est pas le cas car un point a été rajouté dans la modification du PLU sur lequel on n'a pas voté. »

Mme SCIACQUA-LERIDON : « Nous savons que l'urbanisation excessive et sauvage est à l'origine des problèmes d'inondations sur la Côte ; or, nous allons à l'encontre de l'avis émis avec réserve par la Préfecture concernant l'autorisation des murs de clôture de 1.80 m. »

2019- 390

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
05 DECEMBRE 2019**

Mme FLEURY : « Les murs de clôture d'une hauteur de 1.80 m ne sont autorisés que pour soutenir un portail. »

M. le Maire : « Nous avons rencontré M. le Sous-Préfet qui a convenu que l'avis émis allait trop loin car il serait difficile de faire respecter le règlement puisque des contentieux existent déjà à ce sujet. Il convient de lire les conclusions du Commissaire Enquêteur selon lesquelles le PPRI de l'Ouvèze comporte des dispositions qu'il considère excessives. Dans la pratique, on se rend compte qu'il est difficile de faire respecter le PPRI ; M. le Sous-Préfet l'a bien entendu. Permettre de réaliser un mur de 3m sur 1.80 m de hauteur avec des barbacanes ne pose pas de problème. »

Mme SCIACQUA-LERIDON : « Chaque année, on est face à des problèmes alors que des autorisations ont été accordées. »

M. le Maire : « A Jonquières, on n'autorise pas des constructions qui ne sont pas réfléchies. »

Mme SCIACQUA-LERIDON : « Lors de la crue centennale de Vaison-la-Romaine, la Commune a fortement été impactée. »

M. le Maire : « En 1992, ce n'était pas une crue centennale. La crue centennale, ce sont les aménagements de bassins de rétention pour un montant de 1 500 000 à 2 000 000 €, avec des canaux d'évacuation depuis la route de Causans et la route de Camaret, qui passeront le long de la Via Venassia pour se jeter dans un bassin de rétention qui fera tampon afin d'éviter une surcharge de la Seille qui, comme en 1992, a pour conséquence l'inondation de Courthézon et de Bédarrides.

Ces travaux devront se dérouler pendant le mandat à venir car vu l'importance des montants, ils seront effectués par tranche. »

Mme SCIACQUA-LERIDON : « Pourquoi alors, cette législation n'est-elle pas modifiée ? »

M. le Maire : « Il y a quelques années, sous la pression des viticulteurs, des communes ont attaqué le PPRI. En ce qui nous concerne, (tout en maintenant la zone rouge), nous avons eu des avancées raisonnables permettant une certaine constructibilité avec un vide-sanitaire de 1.20 m et des bassins de rétention et afin d'assurer une meilleure sécurité, nous sommes passés à une crue centennale au lieu de nous en tenir à une crue vingtennale.

Les mesures incluses dans le PLU sont raisonnables et raisonnées.

Il faut savoir que chaque infraction constatée est portée devant le Procureur de la République. »

M. VERMEILLE : « Dans ses avis, l'ARS évoquait le périmètre de protection des champs captant sur la Commune disant qu'ils étaient en cours de révision et regrettant que la modification du PLU n'ait pas attendu la fin des études pour modifier les règles d'urbanisme dans le secteur concerné.

Nous estimons également qu'il aurait été plus judicieux d'attendre. »

M. le Maire : « Vu les hydrogéologues et l'ARS et vu que les études vont dans le sens d'un aménagement, nous avons anticipé sans attendre l'enquête publique de modification du PLU. Par ailleurs, il y a des porteurs de projet et des personnes habitant ou ayant une activité sur ce secteur qui veulent aussi pouvoir évoluer ; si on reste dans l'état, on les pénalisera car ils devront attendre des années vu la lourdeur des procédures d'urbanisme.

Nous avons donc essayé de trouver une solution légale. »

**Approuvé par 20 voix pour, 1 contre (A.SCIACQUA-LERIDON) et 4 abstentions (T.VERMEILLE / MC.FOLIO / L.BUFFA / S.TRIBOLET).**

### 10°- DENOMINATION DE LA SALLE POLYVALENTE

La salle polyvalente est dénommée « **ESPACE PIERRE PETIT** ».

**Approuvé à l'unanimité.**

### 11°- CENTRE MULTI-ACCUEIL « LA FARANDOLE » - REGLEMENT INTERIEUR

M. VERMEILLE : « 6 semaines à l'avance pour signaler les absences prévisibles est encore long car la seule obligation de l'employeur envers son salarié est de lui fournir son planning de travail 15 jours avant. Dans ces conditions, comment planifier les journées non travaillées ? C'est impossible. »

Mme DEL BASSO : « Il est vrai que cela peut être compliqué mais il y a aussi le cas par cas étudié avec la Direction. »

M. VERMEILLE : « L'utilisateur sera toujours en faute par rapport à cet article du règlement. »

Mme DEL BASSO : « Jusqu'à présent, nous n'avons jamais eu de problème vu notamment que le contrat passé en début d'année est fait en fonction des contraintes professionnelles. »

Mme MAFFRE : « Concernant les retards à la fermeture, il est gênant qu'au 3<sup>e</sup> retard dans l'année, l'éviction de l'enfant se fasse la journée suivante d'autant qu'il y a des familles monoparentales et des personnes qui n'ont pas de grands-parents. Ne pourrait-on pas décaler pour laisser un petit laps de temps permettant à la personne de trouver une solution ? »

M. BELMONTET : « Il pourrait tout simplement y avoir une pénalité financière ? »

Mme DEL BASSO : « Nous n'avons pas le droit. Pour l'instant, ce n'est jamais arrivé. Il faut dire que ce dispositif est négociable. »

**Approuvé à l'unanimité.**

### 12°- CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL (CRET)

Mme MAFFRE : « Pas de question puisque ce dossier a déjà été vu en son temps ; je regrette simplement qu'un seul et unique projet ait été inscrit à ce contrat et qu'un travail n'ait pas été réalisé en amont sur d'autres projets éligibles. »

M. le Maire : « Si on rapporte le montant attribué par la Région au nombre d'habitants, vous constaterez que le ratio est très avantageux pour la Commune de Jonquières ; certaines communes (Courthézon ou Châteauneuf-du-Pape par exemple) ne perçoivent rien.

Ensuite, avec le contrat d'axe, la Région a déjà donné des subventions et c'est à la Région qu'il appartient de retenir les projets qui lui sont proposés.

Enfin, la Région ne prend en compte que les dossiers ayant un lien direct avec l'intercommunalité puisque ce sont les intercommunalités qui portent les dossiers ; l'intercommunalité a déjà délibéré et il appartient au Conseil Municipal de délibérer à son tour pour confirmer la demande de subvention auprès de la Région. »

Mme MAFFRE : « Je suis désolée mais je pense qu'on peut associer CRET et contrat d'axe ; ce sont 2 subventions qui émanent effectivement de la Région. J'ai assisté à la réunion de présentation des différents dossiers par les différentes communes et communautés de communes et au cours de laquelle, nos interlocuteurs nous disaient si nos dossiers étaient éligibles ou non ; pour ce qui concerne la Commune de Jonquières, seul le dossier TEPCV a été présenté.

2019-

392

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
05 DECEMBRE 2019**

Mon grand regret est qu'on aurait pu, en son temps, déposer le fameux dossier, si projet il y avait eu, concernant la gare ou tout autre projet puisqu'il a été évoqué l'axe 5 « Bien vivre en Provence Alpes Côte d'Azur ». Il y a là de vrais projets intercommunaux preuve en est que la Ville d'Orange a déposé un dossier qui a été retenu. Or, nous n'avons pas travaillé sur ce sujet. »

M. le Maire : « Quand on parle de gare, on sait qu'il y en a une en activité à Orange ; elle va devenir un P.E.M (Pôle d'Echange Multimodal). Par la loi NOTRE, la Région est chef de file au niveau du développement économique, du tourisme et des transports et la gare d'Orange assure du transport ; or, à Jonquières, on parle d'une ancienne gare ce qui est différent. »

Mme MAFFRE : « Il est néanmoins incontestable que des projets touchant le patrimoine ont été déposés. »

M. le Maire : « On a réussi à percevoir des subventions spécifiques, versées par l'Etat et la Région, pour un dossier très difficile à financer vu son montant de 2 400 000 € HT. De plus, au niveau du CRET, il faut, avec l'enveloppe définie, essayer de satisfaire un peu toutes les communes ; dans le cas présent, des communes n'ont rien soit parce qu'elles n'ont présenté aucun dossier soit parce que leur dossier n'était pas éligible aux yeux de la Région.

Normalement, sont éligibles en priorité les dossiers qui ont un caractère intercommunal c'est-à-dire qui sont intégrés dans la compétence intercommunale de la collectivité ce qui n'est pas le cas pour nos 3 bâtiments. Le financement par le CRET n'était donc pas automatique ; il y a même eu des pressions pour que ce projet ne soit pas dans le CRET mais il est apparu comme étant un projet très intéressant au niveau de l'environnement et qui, de plus, avait déjà été validé par l'Etat au niveau du Ministère de l'Environnement. »

Mme MAFFRE : « ça s'appelle noyer le poisson. J'entends que les travaux de la gare ne sont pas éligibles ; or, le projet autour de la gare rentre tout à fait dans les différents axes du plan climat régional qu'il s'agisse de « cap sur l'éco-mobilité », « une région neutre en carbone », « un moteur de croissance économique et touristique » et « un patrimoine naturel préservé ». Selon moi, c'était jouable. »

M. le Maire : « Le montant du chèque de la Région n'est pas à l'infini ; il y a un montant défini à se répartir. Ensuite, par le contrat d'axe, la Région a déjà accordé une subvention pour l'ancienne gare de Jonquières dans le cadre de la Via Venaisia. »

Mme MAFFRE : « La seule subvention qui s'oppose au CRET est le FRAT ; c'est l'une ou l'autre. Dans le cas présent, ce n'est pas soit le CRET soit le contrat d'axe. »

M. le Maire : « Ce qui semble gêner ici est qu'on obtienne une subvention. »

Mme MAFFRE : « C'est ridicule d'affirmer cela. »

M. VERMEILLE : « A mon sens, il ne faut pas confondre les choses. Il y a des choses d'intérêt intercommunal ; la gare d'Orange est vraiment un projet intercommunal. Nous sommes tous concernés par ce Pôle d'Echange Multimodal qui verra prochainement le jour à Orange. »

M. le Maire : « Tout à fait car la CCPRO a participé au financement de même que les Communes de l'intercommunalité. »

Mme MAFFRE : « Ceci dit, il y avait une possibilité de travailler sur un vrai projet qui aurait pu être déposé. »

M. CHRETIEN : « Penses-tu qu'on aurait perçu davantage ? »

Mme MAFFRE : « Bien sûr ! »

M. BELMONTET : « Au niveau de la gare, Mme MAFFRE dit qu'aucun projet n'a été travaillé jusqu'à présent ; pour autant, l'an dernier, il a été voté un prévisionnel de travaux de plus de 300 000 € pour la gare. Je ne comprends donc pas la cohérence du raisonnement de Mme MAFFRE. »

**Approuvé à l'unanimité.**

**13°- BUDGET PRINCIPAL 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°2**

**Approuvé à l'unanimité.**

**14°- BUDGET PRINCIPAL 2019 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

**Approuvé à l'unanimité.**

**15°- BUDGET PRINCIPAL 2019 – PV DE MISE A DISPOSITION DE L'ACTIF DES BUDGETS EAU POTABLE  
ET ASSAINISSEMENT**

**Approuvé à l'unanimité.**

**16°- INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL**

**Approuvé à l'unanimité.**

**17° - CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE – ANNEE 2017-2019**

Cette question n'étant pas inscrite à l'ordre du jour mentionné dans la convocation du Conseil Municipal, il est demandé aux élus présents s'ils acceptent que cette question soit débattue au cours de cette séance : accepté à l'unanimité.

**Approuvé à l'unanimité.**

**18° - CCPRO – RAPPORT D'ACTIVITES 2018 SUR LE SERVICE DE COLLECTE ET VALORISATION DES  
DECHETS**

M. VERGER : « Est-il envisagé que les usagers puissent récupérer les déchets verts broyés ? C'est une pratique qui existe dans d'autres communes. Autre question concernant la partie organique des déchets avec la proposition de mettre des composteurs à la disposition des particuliers ? »

M. le Maire : « La distribution de composteur s'est faite il y a plus de 10 ans avec participation des particuliers ; cela avait connu un réel succès. »

Mme MAFFRE : « Cela a été évoqué en commission. »

M. le Maire : « Actuellement, l'effort se porte en particulier au niveau du lotissement « le Ventoux », le domaine du genestier et le hameau de Causans pour inciter à la baisse du tonnage des ordures ménagères. Ce procédé a été arrêté par la CCPRO en prenant exemple sur d'autres communes qui avaient obtenu des résultats intéressants en faveur du tri des déchets. »

Mme MAFFRE : « Au sein de la commission à la CCPRO, il a été évoqué à nouveau le manque de communication et de consultation à ce sujet. Le problème concernant le débordement au niveau des conteneurs a également été soulevé. »

2019-

394

M. VERGER : « L'aspect le plus important est aussi de communiquer sur la diminution des déchets à la source. »

M. le Maire : « Je pense qu'il faudrait arriver à la redevance incitative c'est-à-dire, payer pour les déchets qu'on produit avec le risque d'avoir des décharges sauvages. Il s'en parle au niveau de l'intercommunalité. Cela se fait de plus en plus mais le processus est long à mettre en place. »

Mme MAFFRE : « Il a également été évoqué à la CCPRO la nécessité de s'appuyer sur des associations existantes et de les impliquer dans le système. »

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

### **19° - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – RAPPORT D'ACTIVITES 2018**

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

### **20° - REMERCIEMENTS**

M. le Maire fait part des remerciements adressés par :

- la famille de M. Yves DOR
- la famille SEILLER suite au décès de leur fils Joël
- la famille HERY suite au décès de M. Raymond HERY
- Enfin, la fondation des œuvres sociales de l'armée de l'air ainsi que du Colonel VERGE, Commandant la Base aérienne 115 pour l'aide apportée dans le cadre du meeting aérien des 25 et 26 mai 2019.

### **QUESTIONS DIVERSES**

1° - Mme DEL BASSO : « Pour information, j'ai été interpellée par la trésorière de l'APEL Notre-Dame-Causans sur la non-attribution d'une subvention au titre de l'année 2019. Après vérification, il s'avère qu'une demande a bien été faite par cette association mais elle n'était pas chiffrée. La demande portait sur une aide financière pour un équipement de la salle de motricité. »

M. PANZA : « Je me suis basé sur les 2 dernières années. »

2° - M. VERMEILLE : « Je reviens sur les travaux de l'école Dr Boucher. »

M. le Maire : « Le bâtiment nord de l'école Dr Boucher est fermé sur décision du maître d'ouvrage et sur conseil de l'inspecteur du travail qui a effectué une visite inopinée au mois d'octobre dernier ; cette visite a eu lieu au moment où commençait la démolition de l'escalier. Dans le doute, il a demandé à l'entreprise attributaire du marché et à la Commune, de recueillir l'ensemble des documents au vu desquels il a considéré que le pré-diagnostic sur l'amiante n'était pas suffisant par rapport au périmètre des travaux.

En tant que maître d'ouvrage et propriétaire, notre responsabilité étant engagée, nous avons pris la décision de fermer le bâtiment en attendant qu'une solution soit acceptée par l'Inspecteur du travail.

Un complément à ce pré-diagnostic doit être réalisé. Il reste à savoir par qui ? Est-ce qu'il sera effectué par l'entreprise sachant qu'en acceptant le marché, elle a accepté les documents annexes dont les diagnostics effectués ?



Entre sa visite inopinée et la réunion effectuée la semaine dernière, l'Inspecteur du travail avait demandé que soit réalisée une analyse de l'air à l'intérieur du chantier ; cela a été effectuée par l'entreprise à ses frais. Il en ressort que l'air n'est pas chargé en fibres liées à l'amiante.

A l'heure actuelle, nous sommes en passe de satisfaire aux exigences de l'Inspecteur du travail.

A noter que malgré l'interdiction des travaux, un fonctionnaire municipal a dû intervenir à plusieurs reprises pour faire partir des employés présents sur le chantier.

Le chantier reste fermé tant que le problème lié à l'amiante n'est pas résolu.

Le 4 novembre dernier, nous avons missionné un huissier pour établir un constat de la situation sur l'ensemble des bâtiments concernés par les travaux ; un rapport écrit et photographique de 137 pages a été rédigé. »

M. VERMEILLE : « Une mise en demeure a été faite auprès de l'entreprise dans le sens que passé ce délai, cela mettrait un terme au marché ? »

M. le Maire : « Le compte à rebours n'a pas débuté mais cela pourrait se faire dans les prochains jours. L'entreprise aurait un délai d'un mois. A l'occasion de mon déplacement au Congrès des Maires à Paris, j'ai rencontré le Directeur d'ENOVA SUD et je l'ai informé que cette affaire se traiterait entre avocats. Notre conseiller juridique a pris contact avec ENOVA SUD et une rencontre entre conseillers juridiques respectifs devrait avoir lieu.

A ce jour, 75% des travaux ont été réalisés avec de considérables dépassements de délais ce qui fera l'objet de négociations au niveau des indemnités de retard contractuelles.

Au bout de 30 jours, comme cela a été évoqué en commission, nous ferons le point de la situation et vraisemblablement, nous ferons revenir l'huissier ; cela débouchera sur un débat contradictoire et nous repartirons ensuite avec d'autres partenaires pour les 25% de travaux restants. »

M. VERMEILLE : « On est pratiquement certain qu'on va repartir sur une procédure de marché public. »

M. le Maire : « La procédure sera beaucoup plus allégée car les montants sont moins importants. »

Mme MAFFRE : « Quel est le rôle de la société SS2E CONSEIL, représentée par M. NEVES, qui a fait des promesses et que nous avons embauché moyennant une enveloppe assez conséquente ? »

M. le Maire : « M. NEVES est un assistant au maître d'ouvrage ; le montant de ses honoraires a été calculé pour un certain nombre d'interventions. Il nous a bien aidés dans notre problème et à l'heure actuelle, il essaie avec notre directeur des services techniques de trouver une solution nous permettant de sortir favorablement de cette affaire. Dans la profession, il est considéré comme sérieux et ce n'est pas lui qui est à l'origine des problèmes au sein du groupement d'entreprises ; bien au contraire. »

Mme MAFFRE : « J'avais cru comprendre que c'était lui qui assurait le rôle de coordinateur. »

M. le Maire : « Pas du tout. »

Mme MAFFRE : « Mais il est là pour conseiller. Vu ses honoraires, on est en droit d'attendre quelque chose. »

M. le Maire : « On ne peut pas dire cela sans savoir ce qu'il y a derrière. C'est l'entreprise ENOVA SUD, spécialisée dans les isolations de façades, titulaire du marché, qui doit normalement être notre seul interlocuteur. Ensuite, ENOVA SUD a pris des cotraitants pour l'électricité, la plomberie, les faux-plafonds, les peintures, etc. Je ne connais pas les raisons de cette situation.

Depuis le départ, il manque un coordinateur pour suivre le chantier sérieusement.

Ce n'est pas à M. NEVES que revient le rôle de coordinateur. »

3° - M. VERMEILLE : « Est-ce qu'on a avancé sur le dossier de rétrocession du Genestier ? »

M. QUESTA : « Il faut que NEXITY effectue les travaux demandés ; pour l'instant, c'est au point mort. A notre niveau, la délibération est prise avec des réserves. Tant que les travaux ne sont pas effectués, les réserves ne sont pas levées. »

M. VERMEILLE : « Qui bouge NEXITY pour que les choses avancent ? »

M. QUESTA : « Nous nous y employons et nous l'avons relancé par courrier. »

Mme MAFFRE : « Quelles sont les réserves ? »

M. QUESTA : « Les réserves ont été émises au niveau de l'assainissement, du pluvial et de l'éclairage public. A noter que c'est NEXITY qui est le plus pressé. »

Mme MAFFRE et M. VERMEILLE : « Ce sont les résidents qui sont les plus pressés. »

M. QUESTA : « Les résidents ne paient rien contrairement aux résidents de la Campagne des Ramades. »

M. VERMEILLE : « Ces résidents ne peuvent se satisfaire de cela. »

M. QUESTA : « A NEXITY de faire le boulot. Ce n'est pas à nous. »

M. VERMEILLE : « C'est encore un dossier qui va durer des mois voire des années. Qui fait quoi ? Il faut prendre les bonnes décisions. »

M. RATAJEZAK : « Il faut peut-être leur mettre la pression. »

M. QUESTA : « En plus, le pluvial et l'assainissement sont maintenant de la compétence de la CCPRO qui n'arrête pas de les relancer également. »

M. VERMEILLE : « Sans être médisant, nous avons eu des épisodes cévenols durant une semaine et à mon avis, le problème de pluvial est urgent d'autant que les bassins sont encombrés de saletés. »

M. le Maire : « Ce n'est pas exact ; il faut arrêter de faire peur car les bassins fonctionnent et pompent la nappe. »

M. QUESTA : « J'ai pu constater que les pompes fonctionnent. »

M. VERMEILLE : « Je parle de pluies importantes qui ne pourraient pas s'évacuer à cause des branches et des résidus laissés sur place lors du débroussaillage des bassins. »

M. le Maire : « Le problème est le même au niveau des fossés débroussaillés sur le domaine communal par l'intercommunalité. »

M. VERMEILLE : « On ne peut pas s'en satisfaire. »

M. QUESTA : « Le problème des bassins a été signalé à NEXITY. »

Mme MAFFRE : « Entre NEXITY et la Mairie, les résidents du Genestier se sentent abandonnés. Par conséquent, à un moment donné, quelle est la procédure pour mettre la pression à NEXITY afin qu'ils s'exécutent et que le lotissement devienne communal ? »

M. le Maire : « le terme abandonné est excessif car nous nous sommes engagés à ce qu'il y ait une rétrocession au profit de la Commune ou de l'intercommunalité ; cela a été fait. Maintenant, il reste quelques réserves à lever. Nous sommes en train de nous en occuper avec l'appui de l'intercommunalité. Nous sommes dans le respect de nos engagements.

Les réserves sont écrites et négociées par les 3 parties : CCPRO / Communes / NEXITY. »

Mme MAFFRE : « Est-ce que les résidents sont tenus informés ? car ceci reste important. »

M. le Maire : « La Notaire de la Commune n'interviendra pas tant que les 2 mois liés au contrôle de légalité ne seront pas écoulés ce qui nous amène au 15 décembre ; par conséquent, rien ne se fera avant le mois de janvier. Les propriétaires seront ensuite sollicités par la Notaire. »

Mme MAFFRE : « Je trouverais judicieux d'informer tous les riverains en leur donnant un rétro planning ; il faut se mettre à leur place. »

M. QUESTA : « Pour le moment, le lotissement est privé. C'est à NEXITY d'intervenir. »

Mme MAFFRE : « Il s'agit simplement d'informer les personnes de la procédure qui est en cours. »

M. le Maire : « La plupart des personnes connaissent la procédure qui est en cours. Mais, pensez-vous que ce soit un long fleuve tranquille jusqu'à la prise de la délibération de rétrocession ? N'affirmons donc pas des choses inexactes. »

Mme MAFFRE : « Il est quand même bien de redire à quel point il y a urgence pour ces gens qui attendent. C'est le rôle du Conseil Municipal de pointer les problèmes du doigt. »

M. le Maire : « Nous en sommes conscients et nous sommes un certain nombre à avoir œuvré pour arriver à prendre une délibération de rétrocession après concertation avec toutes les parties. »

M. CHRETIEN : « Les démarches ont été faites. Que voulez-vous de plus ? »

4°- M. BELMONTET : « Je voudrais des renseignements sur la maison de santé. Ce projet avancera t'il un jour ?

M. le Maire : « J'espère pouvoir vous donner satisfaction d'ici le mois de mars 2020.

Nous sommes actuellement en relation avec une société privée. Nous engagerons ensuite les négociations afin que le projet soit cohérent. Le projet se situera sur un terrain communal de 23 000 à 24 000 m<sup>2</sup>, situé à côté du jardin public.

Un travail a été effectué sur un projet de séniories. Ce projet, assez abouti et réfléchi, sort un peu des sentiers battus ; il intégrerait la maison de santé avec une kinésithérapeute qui souhaite être propriétaire des lieux et non locataire.

D'après mes informations, la maison de santé ne peut se faire qu'avec du logement car il permet d'assurer le financement d'une partie de la maison de santé. »

Mme SCIACQUA-LERIDON : « On veut faire des logements ou une maison de santé ? »

M. le Maire : « Ce n'est pas une boutade car la maison de santé est un sujet sérieux. Si on y parvient, nous souhaiterions déboucher sur un projet innovant qui pourrait même dépasser le cadre de notre Commune. Cela permettrait également d'avoir 3 médecins sur un plateau technique intéressant.

Ce dossier demande de la négociation et nécessite d'être traité de façon sérieuse.

Le logement évoqué serait du logement ciblé pour personnes porteuses d'handicap par exemple. »

M. BELMONTET : « Serait-il possible que les porteurs de ce projet nous le présentent ? »

M. le Maire : « Tout à fait. C'est au mois de septembre que j'ai découvert l'existence de cette société lors d'une réunion de l'association des Maires. Ces personnes se sont déplacées jusqu'à Jonquières pour nous rencontrer ainsi que la kinésithérapeute et d'autres partenaires intéressés par le projet.

Aujourd'hui, je suis relativement confiant sur son aboutissement.

Les généralistes ne viendront s'installer que sur des plateaux qu'ils jugent intéressants d'autant que les demandes des collectivités sont nombreuses.

*Dès que nous aurons des nouvelles intéressantes, je vous en ferai part. »*

M. VERMEILLE : « Ce que je viens d'entendre est fort intéressant car je me rends compte que finalement, c'était dans le programme de 2014. »

M. le Maire : « On peut mettre beaucoup de choses dans un programme pour appâter les électeurs puis, pendant le mandat, cela ne se fait pas et est remis au mandat suivant.

*C'est donc un faux procès que vous me faites car on constate avoir eu jusqu'à 5 médecins et qu'à court ou moyen terme, on risque de ne plus en avoir.*

*Je vous ai dit ne pas vouloir être le Maire de la désertification médicale à Jonquières.*

*La santé étant un domaine primordial, je trouve que votre clin d'œil n'est pas à la hauteur de l'enjeu. »*

M. VERMEILLE : « Je fais simplement un constat. »

Mme SCIACQUA-LERIDON : « Nous savons tous qu'un pharmacien local a un projet totalement privé portant sur la création d'un cabinet médical. Nous avons à plusieurs reprises discuté d'un projet beaucoup plus grand contre lequel la majorité s'était positionné. On ne soutient pas ce projet ; par contre, on envisage de créer des logements qui vont amener des personnes qui ont encore plus besoin de médecins et ce, sans aucune garantie. J'entends qu'il y a 3 médecins qui seraient intéressés ; aujourd'hui, on n'a pas un nom. Un médecin est effectivement venu sur Jonquières mais nous avons été un peu trop longs et il est parti s'installer sur Camaret. »

M. le Maire : « On ne parle pas de la même chose. »

Mme SCIACQUA-LERIDON : « Mais alors pourquoi on ne promeut pas ce qu'est en train de faire le pharmacien ? »

M. le Maire : « En disant que, si on est d'accord, cette société est prête à réaliser un projet sur Jonquières c'est qu'étant dans le milieu médical, elle est à même de pourvoir à ces 3 médecins. »

M. BELMONTET : « A notre niveau, nous trouvons surprenant que nous ne soutenions pas quelqu'un qui ne demande d'argent à personne pour un projet qui est plus cohérent. »

M. le Maire : « Nous ne sommes pas contre le projet de M. UNIA. »

M. BELMONTET : « Je vous parle des échanges avec l'ARS. »

M. le Maire : « Nous ne sommes pas arrivés à concrétiser. »

M. BELMONTET : « C'est normal puisque cela n'a pas fonctionné avec l'ARS ; par contre, si on avait soutenu M. UNIA dans son projet, il est possible que d'autres professionnels de santé se soient montrés intéressés. »

M. le Maire : « Son terrain est limité pour mettre beaucoup plus d'activités car il faut du parking et de la voirie. »

M. BELMONTET : « Je pense qu'il se serait adapté. »

M. le Maire : « Admettons que M. UNIA trouve 2 médecins pour s'installer dans son local, il n'y aura aucun problème pour que ces 2 médecins plus les 3 médecins évoqués plus tôt aient du travail vu le manque de médecins dans le secteur.

*Il n'y a aucun problème de concurrence ; il s'agit simplement de complémentarité.*

*Notre projet ne fait pas ombre à celui de M. UNIA ; j'ai échangé avec M. UNIA qui m'a indiqué que ses travaux débuteraient en Avril car il s'est rendu compte qu'il était quand même compliqué de passer du projet à la concrétisation.*

*Le projet de M. UNIA se fera et il ne peut être que complémentaire. »*

5° - M. VERGER : « Nous avons été contacté par l'association SOS Grange Blanche concernant le projet relatif à la Grange Blanche. Le président de cette association a adressé un courrier aux Maires concernés et donc, à M. le Maire.

Dans ce courrier, il est mis en évidence qu'il n'y a pas eu de démarche environnementale complète sur ce projet notamment au niveau du permis de construire de la plateforme en cours d'aménagement sur la Commune de Courthézon. »

M. le Maire : « C'est quand même un peu tard pour s'en rendre compte car je rappelle que les permis de construire sont affichés. »

M. VERGER : « On peut en parler en Conseil Municipal puisque nous sommes concernés car limitrophes. »

M. le Maire : « Comme le dit M. VERMEILLE, il faut aller voir le Maire de Courthézon, Président de l'intercommunalité à l'époque et toujours président de la commission économique pour l'interroger sur ce point.

L'association Grange Blanche I, composée de tous les acteurs et chefs d'entreprise, est allée au Tribunal Administratif qui l'a déboutée.

La situation veut que malgré la proximité de la voie ferrée, la plateforme va se faire avec 200 camions par jour ! C'est ainsi mais je ne vois pas pourquoi cela aurait une répercussion sur la partie jonquiéroise de la Grange Blanche. »

M. VERGER : « On est quand même limitrophes. »

M. le Maire : « Un autre projet peut se faire de façon totalement différente de ce qui se fait sur la partie de Courthézon avec la plateforme logistique. »

M. VERGER : « C'est simplement pour anticiper sur ce qui se fera à Jonquières dans l'avenir. »

M. VERMEILLE : « Les terrains ne sont pas encore achetés et on est sur des grands projets qui ne sont pas encore aboutis. »

M. VERGER : « Justement. Là pour le cas, sur Jonquières, on est en avance. »

M. VERMEILLE : « Rien n'est encore fait ; on est donc en retard. »

M. VERGER : « Toute à l'heure, vous étiez intéressés quand on parlait de biodiversité, et sur ce sujet, ça ne l'est plus maintenant. Dans tous les cas, on pourra dire que l'information est passée du moins en ce qui me concerne.

Autre question, je voudrais soulever une question de démocratie et parler du référendum d'initiative partagée qui est en cours aujourd'hui ; 185 parlementaires étaient nécessaires pour déclencher ce référendum au sujet de la privatisation des aéroports de Paris.

Je soulève la question démocratique où aujourd'hui, la population est en demande de plus en plus de démocratie même si lorsqu'on la consulte, il est difficile d'avoir sa participation.

Je m'interroge donc sur la part que pourrait jouer la Commune dans le sens de la mise à jour de cette information, communiquer là-dessus pour que les gens puissent se prononcer sur référendum car je trouve que c'est une chance aujourd'hui qui nous est donnée de se prononcer. La population est en demande de participer aux projets que ce soit localement ou nationalement. Par conséquent, si l'Etat n'a pas joué son rôle au niveau de la publicité sur cette affaire-là ; il est donc demandé aux communes de pouvoir aider ne serait-ce que par l'information pour dire que cette consultation est en cours ; il y a énormément de gens qui ne savent pas où on en est ou qui n'ont pas connaissance de l'intérêt de cette élection-là.

Ma question aujourd'hui est donc : est-ce que la Commune voit un intérêt à ce que cette question démocratique soit portée au niveau de la population de façon plus visible par le biais, peut-être de notre revue municipale ? »

M. le Maire : « A mes yeux, cette question dépasse le caractère communal. Tu as conseillé au 1<sup>er</sup> Adjoint de prendre une délibération contre le compteur Linky ; nous venons encore de recevoir une lettre du Sous-Préfet, datée du 26 novembre 2019, par laquelle il nous est indiqué que nous n'avons pas le droit d'engager la démarche d'information comme nous l'avons fait par le biais d'un document neutre qui n'engage pas la Commune mais qui renseigne simplement les usagers qui refusent la pose du compteur Linky.

Cela nous a coûté 4 800 €. Près de 150 formulaires ont été recueillies en Mairie.

Par conséquent, je tiens à rester sur les problèmes locaux et intercommunaux voire départementaux si la Commune est concernée directement.

A chacun d'avoir son opinion sur le bien-fondé de privatiser ou non les aéroports de Paris.

Le référendum d'initiative partagée est une belle initiative mais la communication doit être faite par ceux qui sont défavorables à la privatisation des aéroports comme vous l'avez fait, avec l'association IDEES ; à travers votre association, c'est une forme de participation de la Commune de Jonquières.

Il n'y a aucun intérêt direct pour la Commune de Jonquières. »

M. VERGER : « Nous avons essayé de faire notre part mais cela a été très difficile puisque peu de personnes sont venues. Ce n'est pas sur le fond de savoir si on est pour ou contre la privatisation même si l'association IDEES s'est clairement positionnée contre mais le rôle que je demande à la Mairie de jouer c'est de simplement mettre l'information à la disposition du public afin que ce soit plus lisible. »

6° - M. QUESTA : « Pour information, il se déroulera une présentation au drapeau le mardi 17 décembre prochain à la MJC à partir de 9 h 30.

7° - M. VERMEILLE : « Depuis quelques temps, nous entendons beaucoup de choses sur la Commune avec la récente démission de 2 de vos conseillers municipaux de la majorité.

Nous savons que certains de vos adjoints et adjointes sont en conflit avec vous et se présentent même contre vous en mars.

Nous voulons donc savoir si tout cela ne nuit pas à la gestion de la Commune puisque vous avez une majorité très affaiblie avec des tensions entre vous. »

M. le Maire : « J'ai toujours la motivation pour œuvrer au sein de la Mairie.

Les adjoints ont toujours leurs délégations ; je les laisse tranquilles.

Quand il m'est dit que je décide tout, je précise ne pas avoir un QI fait pour cela.

Si l'histoire de la gare avec l'adjointe qui a quitté la séance un peu précipitamment a créé un schisme et nous a fait perdre 1 an ce qui peut être justifié, cela n'empêche pas qu'elle a toujours sa délégation comme les autres. Ils ont voté le budget. J'ai personnellement effectué le travail.

On parle de ces élus mais il y en a d'autres qui sont corrects.

Je n'ai pas le sentiment que cela ait des conséquences sur l'activité de la Commune.

Je demande aux fonctionnaires d'avoir une neutralité totale et exemplaire et je sais que leurs hiérarchies y veillent.

*Ce n'est pas la 1<sup>e</sup> fois que j'ai ce genre de problèmes et je vis avec.*

*Maintenant, si on veut me débarquer dans les 3 mois à venir, il faudra expliquer pourquoi. »*

M. VERMEILLE : « *Ce sera les Jonquiérois qui le décideront. »*

M. le Maire : « *Je parle des 3 mois à venir. »*

M. VERMEILLE : « *Cela n'aurait pas de sens. »*

M. le Maire : « *On en voit tellement. Je vous remercie de m'avoir posé cette question : moi, je continue mon travail comme avant car ce qui est le plus important c'est de le faire au service des Jonquiéroises et des Jonquiérois.*

*Je sais ce que j'ai fait ; je pense avoir toujours été correct. S'il faut que je m'en explique un jour, je le ferai mais avec des arguments et non avec une communication dans le vent. »*

M. VERMEILLE : « *Nous assistons à des échanges qui sont un peu surprenants. »*

M. le Maire : « *Je fais mon travail. Je sais qu'on ne va pas me faire de cadeaux dans les semaines à venir mais pour le moment, je n'ai pas d'entraves.*

*Je n'ai pas voulu cette situation. »*

M. VERMEILLE : « *Moi, encore moins. Vous vous souvenez qu'en 2012, vous m'avez viré de votre majorité. C'est vous qui l'avez décidé. »*

M. le Maire : « *Avec le recul, parfois on peut le regretter ; personnellement, je ne le regrette pas du tout. »*

M. VERMEILLE : « *Tant mieux. »*

M. le Maire : « *Vous voyez qu'on est d'accord et ça me fait plaisir. »*

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses clôturées, M. le Maire lève la séance à 22 h 00 sur le rappel de M. QUESTA du déroulement du téléthon, samedi 7 décembre, place de la mairie.

Fait en Mairie de JONQUIERES,  
Le 09 Janvier 2020,

Le Maire,  
Louis BISCARRAT



Le Secrétaire de séance,  
Michel CHRETIEN



<i>B.</i>	2019 -	402
-----------	--------	-----

